

Qui vous accompagne ?

Docteur Tarik SEBBAGH,
Psychiatre Responsable de Pôle

Virginie WAMBRE ISAMBOURG,
Cadre de Pôle

Julie GUERRIER,
Secrétaire Médicale

Equipe mobile pluridisciplinaire composée de :

- une neuropsychologue
- une ergothérapeute
- une conseillère en économie sociale et familiale
- d'éducateurs spécialisés
- d'infirmiers
- un aide-soignant
- d'agents de services hospitaliers

Le CRPP travaille également en collaboration avec le **Pôle APA** (Activités Physiques Adaptées).

Le CRPP a une **vocation départementale** et se déplace dans toute la Dordogne.

Centre de Réhabilitation Psychosociale de Proximité



Centre Hospitalier Vauclaire

24700 MONTPON-MENESTEROL



crpp@ch-vauclaire.fr



05.53.82.81.76



Centre de Réhabilitation Psychosociale de Proximité



Votre Rétablissement, notre engagement commun

Pôle de Soins de Réhabilitation de la Dordogne

Centre Hospitalier Vauclaire
24700 MONTPON MENESTEROL

Tél. : 05.53.82.81.76

crpp@ch-vauclaire.fr



Qu'est ce que la réhabilitation psychosociale ?

La réhabilitation psychosociale est l'accompagnement au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques afin de favoriser leur autonomie et leur intégration dans la société.

Nous vous proposons des soins afin de construire le projet de vie que vous souhaitez.

Que ce soit dans le domaine du travail, des liens sociaux, de la vie quotidienne en autonomie...

Pour qui ?

Toute personne présentant un handicap psychique, c'est-à-dire des troubles, une maladie psychique en phase de stabilisation.

Quels soins vous sont proposés ?

Les soins proposés sont des **techniques de réhabilitation psychosociale (RPS)** :

- Les échelles de RPS pour évaluer les progrès
- Soins à visée comportementale et cognitive
- Remédiation cognitive
- Entraînement Méta-Cognition
- Education Thérapeutique du Patient
- Ateliers socio-thérapeutiques
- Entraînement aux habiletés sociales
- Les entretiens à visée thérapeutiques spécifiques
- Les rencontres avec les familles ou l'entourage aidant

Ces soins peuvent être individuels ou en groupe.

Ils peuvent se faire à l'extérieur du Centre de Réhabilitation Psychosociale de Proximité (CRPP) dans le cadre de certaines thérapies et pour vous aider dans vos démarches.

Un coordonnateur de parcours, membre de l'équipe, vous aide dans le suivi de votre projet.

Comment prendre contact avec le CRPP ?

Il suffit de téléphoner ou d'envoyer un mail. En retour, nous vous adressons un formulaire à remplir pour recueillir votre demande.

Le contact peut se faire par des professionnels quels qu'ils soient, libéraux ou d'établissements.

Si vous êtes hospitalisé ou pris en charge dans une structure de soins (CMP, hôpital de jour...), nous vous accueillons et travaillons en collaboration et en complémentarité pour vous offrir des prestations de réhabilitation psychosociale.

Comment se passe le premier rendez-vous ?

L'équipe vous contacte pour un premier temps.

Le coordonnateur de parcours vous reçoit, à l'écoute de votre projet de vie, vos demandes d'aide à l'inclusion sociale.

Il vous présente et donne les rendez-vous des bilans qui seront faits avec vous :

- Le bilan psychiatrique
- Le bilan neuropsychologique
- Le bilan somatique
- Le bilan d'autonomie fonctionnelle
- Le bilan d'autonomie globale
- Le bilan social

A l'issue de ces bilans, nous construisons avec vous votre projet de soin individualisé.

Il peut arriver que votre demande ne corresponde pas aux missions du CRPP. Nous vous aidons à réorienter votre projet auprès d'autres professionnels.